

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 40 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris Potier (15e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 - 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Paris Potier (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Paris Potier (n° SIMPA : 54144 / dossier 2019-01968), domiciliée 3, rue Charles Weiss (15e), pour l'organisation de la 22e édition des Journées de la Céramique.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO